

assumer nos responsabilités vis-à-vis du peuple canadien. Après tout, cela nous concerne aussi.

Je recommande cette résolution et je la soutiens sans réserve, car elle porte sur un des points les plus importants que nous ayons à traiter pendant les derniers mois de cette session. Aussi, je répète encore une fois que nous attendons la loi avec impatience ainsi que le débat qui va suivre.

M. Stanbury: Monsieur le président, comme j'ai eu, au cours de la dernière session, le privilège et la responsabilité de présider le comité permanent de la radiodiffusion, de la télévision, des films et de l'assistance aux arts, je voudrais en premier lieu dire aux membres du comité combien je leur sais gré d'avoir consacré nombre d'heures à étudier le Livre blanc du gouvernement sur la radiodiffusion et d'avoir entendu les témoins de nombreux groupes intéressés du Canada et d'ailleurs. Je voudrais remercier notamment le vice-président du comité, le député de Montmagny-l'Islet et les autres membres du comité directeur, le député de Royal, le député de Burnaby-Richmond et le député d'Okanagan-Revelstoke. Ces députés ont grandement contribué à la préparation du rapport que le comité a présenté à la Chambre le 21 mars dernier.

J'espère que le projet de loi que le secrétaire d'État nous présentera sous peu s'inspirera des recommandations de ce rapport.

Je la remercie de ses remarques sur le travail du comité et de l'assurance qu'elle nous a donnée que le projet de loi reflétera en partie notre manière de voir. Je crois que si le rapport du comité a reçu, en général bon accueil et s'il a une tendance constructive, c'est que les membres ont fait preuve de ce sens des responsabilités dont de nombreux députés ont aujourd'hui fait ressortir l'importance pour le Canada. Le comité a abordé sa tâche dans un esprit non partisan. Cet esprit continuera à prédominer, je l'espère, à l'étape de la résolution et du bill qui lui fera suite.

● (4.50 p.m.)

Les membres du comité se rendent compte combien la radiodiffusion est essentielle à la structure même de notre pays. Mais qu'il me soit permis de dire, monsieur le président, que le comité n'a pas accompli sa tâche aussi bien qu'il aurait dû la faire, pas plus que notre système de radiodiffusion n'accomplit la sienne depuis 35 ans aussi bien qu'il aurait pu le faire. Si, pour nous tous qui nous occupons de cette question, l'enjeu est si énorme, c'est que l'importance de la radiodiffusion pour le pays est elle-même immense. C'est

une question tellement importante que le Parlement sera probablement dans l'impossibilité de lui rendre entièrement justice et que d'ailleurs l'organisation que nous créerons ne sera pas en mesure de remplir sa tâche comme il le faudrait.

La plus grosse difficulté quant à la refonte des lois régissant la radio-télévision est d'assurer le contrôle public de notre réseau, sans que le gouvernement intervienne. C'est là une tâche extrêmement difficile, mais le Livre blanc propose une formule approuvée par le comité de la radio-télévision et la plupart des commentateurs du pays.

Le Livre blanc envisage la création d'une autorité qui dirigerait toute la radio-télévision canadienne. Il va sans dire qu'il est extrêmement important de veiller aux directives que nous donnerons à cette autorité, ainsi qu'au genre de personnel qu'elle aura. A ce propos, je crois opportun de m'en reporter à un éditorial du magazine *Actra* du 6 septembre 1966, où il est dit que le Bureau des gouverneurs devrait...

...comprendre des personnes dont l'unique souci serait de consolider la structure politique, sociale et économique du Canada en favorisant les programmes canadiens; de ne céder à aucune pression mercantile; et de ne pas se croire dans l'obligation de protéger ou d'accroître les profits de particuliers aux dépens du public ou de l'administration, par opportunisme politique.

La nouvelle autorité de contrôle sera extrêmement importante pour le fonctionnement de notre système de radiodiffusion, mais j'espère que nous ne perdrons pas de vue le fait que l'élément le plus important de notre système de radiodiffusion est la Société Radio-Canada, établie il y a environ 35 ans, pour servir l'intérêt public en ce qui concerne la radiodiffusion au Canada. Le dernier paragraphe du rapport de notre comité souligne ce facteur:

Nous désirons exprimer notre conviction que la primauté du secteur public doit être l'objectif suprême et continu de la nouvelle loi; que nous devons augmenter, et non diminuer, l'efficacité du principal instrument par lequel «la conscience nationale peut être développée et soutenue et l'unité nationale d'autant fortifiée.»

Ces derniers mots étaient tirés du discours prononcé par le très honorable R. B. Bennett lorsqu'il a présenté le projet de loi visant à établir la Société Radio-Canada. Il considérait Radio-Canada comme le principal instrument par lequel la conscience nationale peut être développée et soutenue, et l'unité nationale fortifiée.

Il est évident que tous les partis à la Chambre devraient appuyer cet objectif qu'un premier ministre conservateur énonçait il y a environ 35 ans. Il pourrait s'appliquer non